



## Communiqué Presse

31 mai 2021

### "Oubliés du Ségur" : enfin entendus !

Presque un an après le début de la mobilisation des "Oubliés du Ségur"[1], Didier Le Gac salue les annonces du gouvernement, ce vendredi 28 mai, de revalorisation salariale des soignants des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Deux accords viennent d'être signés. Tous les personnels soignants de ces établissements financés par l'assurance-maladie pourront ainsi bénéficier d'une revalorisation salariale de 183 euros nets par mois.

Dans le Finistère, pour mémoire, un collectif inter-associatif "employeurs-syndicats" de l'économie sociale et solidaire s'était constitué pour demander cette reconnaissance. Inédite dans la forme, cette union regroupe 27 structures employeurs du département et trois organisations syndicales de leurs salariés [2].

Au total, en France, 90 000 professionnels travaillant auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en difficulté sociale sont concernés par cette augmentation qui représente un montant de près de 500 millions d'euros par an pour l'État.

En contact régulier avec les acteurs du secteur qu'il a reçus à de nombreuses reprises depuis un an et ayant interpellé plusieurs fois le gouvernement, Didier Le Gac se réjouit que ces professionnels intervenant auprès des plus fragiles soient désormais et eux-aussi reconnus par cette revalorisation salariale. S'agissant des catégories encore exclues des mesures dites "du Ségur" (éducateurs, techniciens, psychologues...), "l'Etat apportera une contribution financière aux mesures négociées entre employeurs et salariés d'ici l'été", a précisé le gouvernement.

[Voir ci-joint la fiche technique de cette revalorisation.](#)

[1] Le 22 juin 2020 se tenait, à la maison des syndicats de Brest, la première réunion du " collectif inter-associatif employeurs-syndicats de l'économie sociale et solidaire" du Finistère. Voir la note de Didier Le Gac : <https://didierlegac.bzh/en-circonscription/valorisation-medico-social/>

[2] Liste des 27 structures employeurs du département et trois organisations syndicales de leurs salariés : <https://www.donbosco.asso.fr/actualites/mobilisation-pour-la-reconnaissance-des-professionnels-du-secteur-social-et-medico-social>